

Direction des Solidarités  
Sous-Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion  
Service de Lutte contre l'Exclusion

**2023 DSOL 141** : 7 subventions de fonctionnement pour 7 associations (653 301€) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies ainsi qu'un projet de mise à l'abri de familles en situation de grande précarité.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Face à l'urgence de la situation de précarité ou de rue de certains jeunes, femmes et familles, la Ville de Paris a développé ces dernières années un ambitieux ensemble de dispositifs spécifiques articulant étroitement des actions d'accompagnement global, d'hébergement et de réponse aux besoins de première nécessité. Néanmoins, des besoins d'intervention considérables subsistent, comme le démontrent, chaque année, les résultats de la Nuit de la solidarité. Lors de l'édition 2023, 3 015 personnes sans solution d'hébergement sur le territoire parisien ont été décomptées.

La Ville de Paris s'engage également à développer des actions transverses de lutte contre la grande précarité et de maintien du lien social pour tout public en situation de vulnérabilité, intégrant également des problématiques de santé mentale et psychique, d'accompagnement à la parentalité ou d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, la présente délibération vise à vous proposer de soutenir 7 associations qui développent des projets à destination de personnes en situation de grande exclusion, que ce soit en direction des familles, des migrants ou des actions d'aide alimentaire. Ces projets contribuent à offrir, de manière inconditionnelle, des prestations sanitaires et sociales aux personnes en situation de précarité, en réponse à leurs besoins fondamentaux. À ce titre, ils s'inscrivent dans l'objectif global porté par le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

Ces projets sont portés par les associations CASP, l'OSE, la Fondation de l'Armée du Salut, la Chorba, Le Chaînon manquant, Réseau solidaire et Partage 5,6,7. Les fiches techniques jointes en annexe présentent de façon plus détaillée les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents :

#### **Le CASP**

L'association Centre d'action sociale protestant (CASP) assure, depuis le mois de décembre 2021, la gestion d'un dispositif de mise à l'abri de familles, suite à l'évacuation d'un campement situé dans le tunnel Sigmund Freud (Paris 19<sup>e</sup> arrondissement). L'action du CASP consiste en la réponse aux besoins de première nécessité des personnes hébergées, l'accompagnement social pour des propositions d'hébergement plus pérennes et la gestion du site, installé dans un bâtiment situé dans la commune de Bourg-la-Reine (92). À ce jour, 22 personnes, dont 10 enfants, sont accueillies sur ce dispositif.

Afin de soutenir le CASP dans ses actions, une subvention de 280 000€ est proposée.

#### **L'OSE**

Ouvert en août 2016, l'ESI familles Bonne-nouvelle, deuxième ESI dédié à l'accueil des familles, a pour mission première l'accueil inconditionnel des personnes les plus désocialisées et l'accompagnement vers la construction d'un projet de sortie de rue. L'objectif est de permettre la remobilisation des personnes accueillies dans un parcours d'insertion selon une temporalité propre aux capacités de chacun. Dans ce cadre, l'ESI Bonne-nouvelle, au même titre que l'ensemble des ESI, propose des prestations adaptées aux besoins des personnes (sociales, sanitaires et/ou médicales, socioculturelles). L'ESI Bonne-Nouvelle était conçu à sa création comme un ESI spécialisé dans l'accueil des familles intracommunautaires, notamment les familles en mendicité repérées en rue par les maraudes. Outre une mission d'accueil de jour des familles à la rue assurée par le CASP, l'ESI prévoyait une mission dédiée à la protection de l'enfance et au soutien à la parentalité, assurée par l'OSE. Ce partenariat a pris fin le 31 août 2023.

Un avenant modifie la convention du 19/07/2022.

Afin de soutenir l'OSE dans ses actions, une subvention de 154 000€ est proposée.

### **LA FONDATION ARMÉE DU SALUT**

La Fondation de l'Armée du Salut, à l'occasion de ses distributions de petits déjeuners aux personnes exilées en errance contribue également à leur apporter information et soutien.

Les personnes qui fréquentent la distribution sont majoritairement des hommes isolés, demandeurs d'asile ou en situation administrative précaire, qui viennent aussi rencontrer une équipe bienveillante et à l'écoute de leurs difficultés.

Pour mieux répondre à leurs attentes, la Fondation a noué des partenariats avec Watizat, Action contre la Faim, la Maraude migrants de FTDA ou encore la Mission migrants du Samu-social de Paris qui interviennent à tour de rôle aux côtés de la distribution.

Afin de soutenir la Fondation dans ses actions, une subvention de 205 621€ est proposée.

### **LA CHORBA**

Dans le cadre du dispositif Art&Food de petits déjeuners dans des lieux culturels de Paris (centre Pompidou, la Gaité lyrique, la Canopée, l'église Saint-Eustache, la Bourse du commerce), un second agent de médiation est nécessaire pour renforcer la sécurité des lieux en période de sur fréquentation, comme c'est le cas pendant la période estivale où le dispositif reste ouvert.

Afin de soutenir La Chorba dans cette action, une subvention de 1 680 € est proposée.

### **LE CHAINON MANQUANT**

L'association a pour objet la création, le développement et la gestion de systèmes d'économie circulaire et solidaire, permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, ceci en favorisant l'engagement bénévole des citoyens ainsi que l'insertion par l'activité économique. L'activité principale du « Chaînon manquant » porte sur la collecte de surplus alimentaires et la distribution de ces derniers auprès d'associations ou de bénéficiaires.

L'association a récemment connu une augmentation importante de son activité, qui va s'amplifier avec la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Afin de soutenir l'association dans ses actions, une subvention de 5 000€ est proposée.

## **RÉSEAU SOLIDAIRE**

L'association a pour but « d'apporter une aide alimentaire aux personnes démunies, un soutien scolaire, matériel, humain ou financier à d'autres associations caritatives françaises ou étrangères et/ou à des particuliers se trouvant sur le territoire français ou vivants à l'étranger ». Dans ce cadre, elle distribue près de 300 repas tous les mardis soirs sur le parvis de la Gare du Nord pour les personnes les plus démunies.

Afin de soutenir l'association dans ses actions, une subvention de 5 000€ est proposée.

## **PARTAGE 5,6,7**

L'activité principale de « Partage 5/6/7 » est la distribution de colis alimentaires auprès de personnes et de familles démunies résidant dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements.

Le public est constitué de personnes isolées et de familles orientées par les Services Sociaux de Proximité des trois arrondissements.

En 2022, 41 séances de distribution ont eu lieu au cours de l'année, ce qui représente 3000 passages de bénéficiaires et presque 24 tonnes de marchandises, pour un total de 201 foyers aidés.

Afin de soutenir l'association dans ses actions, une subvention de 2 000€ est proposée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris,